

## Municipalité de Lac-des-Aigles

### **AVIS PUBLIC**

#### **CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 175-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 123-14 ET SES AMENDEMENTS MODIFIANT LA DÉLIMITATION DES ZONES AUX PLANS DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 31-21 à sa séance régulière du 01-02-2021, tiendra une consultation écrite entre le 10-02-2021 et le 24-02-2021 (durée de 15 jours) en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement de modifier la délimitation des zones aux plans de zonage de la municipalité de Lac-des-Aigles ;

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire rendra disponible un document qui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire par écrit ou par courriel adressé à la municipalité de Lac-des-Aigles ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, au 73, rue Principale aux heures habituelles d'ouverture (8h00 à midi, 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h00 à midi le vendredi) ainsi que sur le site web de la municipalité : [www.lacdesaigles.ca](http://www.lacdesaigles.ca)

Donné à Lac-des-Aigles

Ce 3 février 2021

Par



Francine Beaulieu

Directrice générale